



ALIMENT TERRE



© Film « Razzia sur l'Atlantique » de Nicolas Van Ingen

FICHE THEMATIQUE

LA PÊCHE

Mise à jour : Octobre 2024

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ILS COORDONNENT ALIMENTERRE SUR LES TERRITOIRES :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, du fonds de dotation Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, du fonds de dotation Équité Partagée de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et d'Olga. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

SOMMAIRE

RESUMÉ.....	4
ETATS DES LIEUX ET ENJEUX	4
Une expansion de la consommation halieutique sans précédent	4
L'industrialisation des mers	5
Apparition de nouvelles puissances et délocalisation au Sud	6
Le commerce mondial de la pêche et de l'aquaculture	8
Face à la crise des ressources, des réponses internationales parfois contestées.....	9
QUELLES ALTERNATIVES ?	15
Quels choix de consommation ?.....	15
Recommandations pour une pêche véritablement durable	15
Les bienfaits de la pêche artisanale	16
La reconnaissance des droits des communautés pour une gestion durable.	17
ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES.....	19
Questions d'entrée dans le débat	19
Exemples d'outils d'animation	19
Filmographie	19
Autres ressources	20
Bibliographie.....	20

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité est un enjeu partagé ici et dans le monde alors que le système alimentaire, de plus en plus mondialisé, ne répond pas aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de soutenir la souveraineté alimentaire où priment l'agroécologie et le consommer local. L'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires du local au global est primordiale afin qu'ils contribuent à la construction de systèmes alimentaires durables et solidaire et au droit à l'alimentation.

Le CFSI propose sur sa plateforme Web alimenterre.org des outils pédagogiques à destination des acteurs du monde de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation qui partagent les messages et valeurs portés par le CFSI. Un kit de 15 fiches thématiques, régulièrement actualisées est proposé : les principaux enjeux sur le sujet ; les leviers pour faire changer les choses ; des conseils pour préparer le débat ; des idées de jeux et d'animation en fonction du public visé ; une bibliographie pour aller plus loin.

Ces fiches permettent d'organiser un évènement du 15 octobre au 30 novembre dans le cadre du Festival **ALIMENTERRE**, mais aussi toute l'année. Si vous souhaitez être accompagnés dans l'organisation de votre évènement de sensibilisation, n'hésitez pas à contacter le pôle **ALIMENTERRE** présent sur votre territoire.

www.alimenterre.org

RESUMÉ

La pêche est une activité aussi ancienne que l'humanité. La contribution des aliments aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté est de plus en plus reconnue dans les principales instances mondiales, telles que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour Olivier De Schutter, ex rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, la **pêche revêt une importance cruciale pour le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire** (2012). L'ODD¹14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), est d'ailleurs un objectif pour 2030.

D'après la FAO, près de 56,6 millions de personnes dans le monde vivent des activités de pêche primaire et d'aquaculture. Des chiffres probablement sous évalués et à revoir à la hausse si l'on considère les activités en amont et en aval de la filière (transformation, commercialisation, fabrication de matériels, etc.). Outre des revenus, la pêche fournit un apport nutritionnel essentiel (protéines, gras, nutriments) pour des centaines de millions de personnes dans le monde.

D'après la FAO, la production d'animaux aquatiques devrait encore croître de 10% d'ici à 2032. Cette hausse de la demande exerce une pression sans précédent sur la ressource, et implique la nécessité de trouver un mode de gestion durable des pêches et de l'océan tout en favorisant la répartition équitable des avantages et la conservation de l'environnement.

Une industrie très lucrative qui s'accompagne de coûts environnementaux et sociaux avec notamment des conséquences dramatiques pour les communautés de pêcheurs artisans au Sud qui dépendent des ressources halieutiques pour leur subsistance.

ETATS DES LIEUX ET ENJEUX

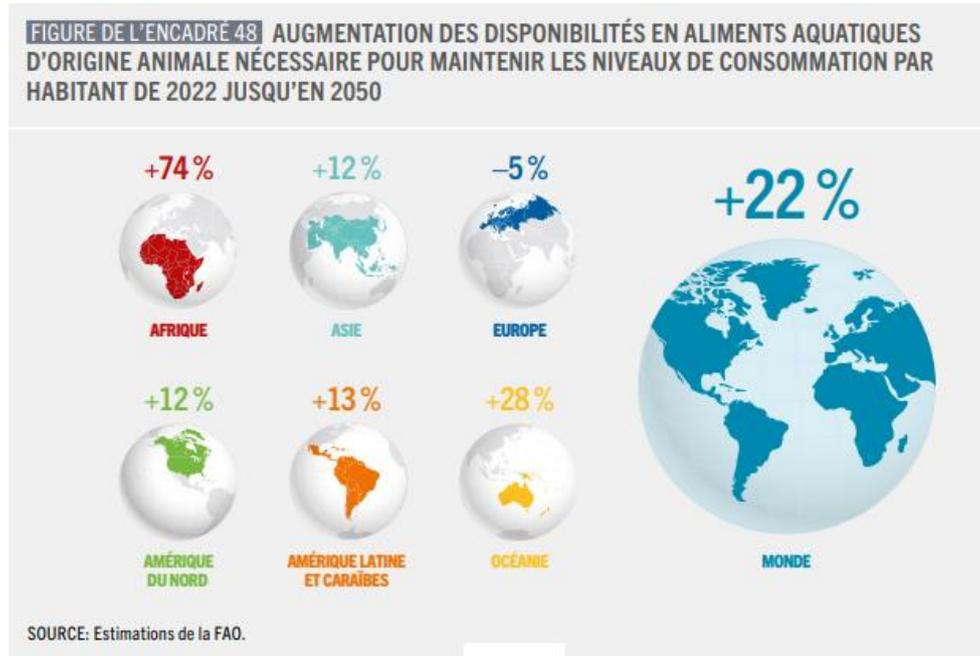
Une expansion de la consommation halieutique sans précédent

La consommation mondiale de poisson a connu une hausse spectaculaire dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle avec une croissance moyenne de plus de 3 % par an. Depuis 1961, la consommation de la ressource halieutique progresse à un rythme presque deux fois supérieur au taux d'accroissement de la population mondiale. Selon Claire de Marigan, du club DEMETER, la consommation mondiale de poisson a même augmenté de 122 % entre 1990 et 2020². En 2022, la FAO enregistre une production halieutique et aquacole mondiale record de 223,2 millions de tonnes, dont 185,4 millions de tonnes d'animaux aquatiques et 37,8 millions de tonnes d'algues. 89% de la production totale d'animaux aquatiques ont été destinés à la consommation humaine, soit une valeur estimée à 20,7 kg par habitant (contre 10 kg par habitant en 1960 !). Le reste a été affecté à des usages non alimentaires, principalement à la production de farine et d'huile de poisson, principalement à destination des industries agro-

¹ Les Objectifs de développement durable (ODD) donnent la marche à suivre pour un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux actuels, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

² <https://www.areion24.news/2022/06/27/ressources-halieutiques-lavenir-de-la-securite-alimentaire-se-joue-en-mer/>

alimentaires, notamment l'aquaculture.³ Pour soutenir cette demande croissante en produits issus du monde aquatique, les prévisions de la FAO annoncent une hausse de la production de 22% nécessaire d'ici 2050.



L'industrialisation des mers

L'intensification de la production...

Cette expansion halieutique a été possible grâce à des **évolutions techniques** : le développement des infrastructures de transport (maritime, ferroviaire et routière) ainsi que l'amélioration des procédés de conservation (chambre froide) qui ont pu rendre les produits de la mer accessibles tout en préservant leur qualité. L'essor des classes moyennes urbaines, la hausse des niveaux de vie a contribué à augmenter les échanges (offre/demande). A partir des années 1980, la **multiplication des accords de libre-échange et des accords de pêche** accélère l'intégration des marchés internationaux, levant les barrières douanières import-export. L'innovation technique apportée aux bateaux (navires usines), outils et procédés de pêche spécifiques (pêche en eaux profondes), nouvelles technologies (repérage des bancs par sonar, GPS, satellite) ont permis **l'industrialisation de la filière**.

... et les graves impacts de cette surexploitation

Le développement de la **surpêche**, à savoir l'exploitation de stocks de poissons au-delà de la capacité de renouvellement des ressources, met en péril la durabilité de filière. Depuis 1974, les stocks surexploités ont triplé ; **plus d'un tiers des pêcheries évaluées dans le monde sont actuellement surexploitées**.⁴ Or, le chalutage profond impacte fortement la faune et la flore aquatique (éponges, coraux, holothuries, anémones...) qui jouent un rôle crucial dans l'écosystème marin. Au cours des 60 dernières années, le chalutage profond a entraîné l'effondrement de nombreuses populations de poissons⁵. Après des années de bataille juridique, un accord européen est signé en 2016 pour réglementer la pêche profonde. La question est

³ FAO (2024) <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4f4e9091-62cd-4ee4-bc12-ad4a4b15558c/content>

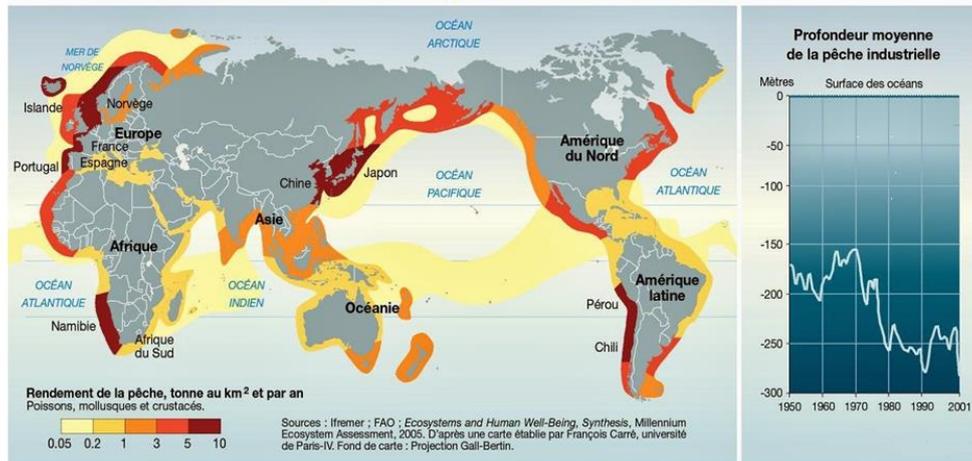
⁴ ONU (2024) <https://unctad.org/fr/news/lessor-du-commerce-sud-sud-dans-la-peche-et-laquaculture-offre-une-mer-dopportunités>

⁵ <http://www.bloomassociation.org/une-nouvelle-etude-revele-un-probleme-majeur-sur-les-declarations-de-captures-de-poissons-profonds/>

maintenant celle de la mise en œuvre, alors que ce secteur continue d'être subventionné par l'Etat français, dénonce l'association BLOOM⁶.

De plus, l'industrialisation de la filière entraîne des coûts d'exploitations croissants mettant en faillite les plus petites entreprises de pêche (les moins capitalisées). Les conditions de travail sont devenues de plus en plus intensives (allongement de la durée des sorties en mer, accélération du rythme de travail en mer et sur terre). Cette situation a profité aux plus gros acteurs du secteur, capables de faire face à la concurrence mondiale.

La productivité de la pêche à l'échelle planétaire



Apparition de nouvelles puissances et délocalisation au Sud

A partir des années 1960-1970, les stocks en Méditerranée et en Atlantique Nord sont devenus moins accessibles (érosion des stocks et introduction de quotas de pêche). Les flottes européennes –française, espagnole, scandinave principalement- premières puissances avec le Japon, l'URSS et les Etats Unis, ont délocalisé leurs zones de pêche plus au Sud, avec notamment l'exploitation des eaux poissonneuses du plateau continental ouest-africain, puis la façade Est du continent. Vient ensuite l'exploitation de l'Océan indien, du golfe d'Aden à l'Antarctique⁷. De façon simultanée les flottes américaines et russes se sont portées sur le Pacifique Sud rejointes plus tard par les puissances asiatiques (chinoise et coréenne).

Face à cette ruée vers les mers du Sud, les Etats riverains élargissent leurs eaux territoriales ce qui conduit à un rétrécissement important des espaces de la Convention des Nations Unies sur le droit à la mer. Cette convention⁸ avait pour vocation de régler les conflits maritimes produits par la mondialisation halieutique⁹. Les Etats côtiers ont eu dès lors la main sur la gestion des pêcheries, l'octroi de concession ou de quotas de pêche. L'arrivée des zones économiques exclusives (ZEE) a obligé des pays européens, l'URSS et plus tard la Chine à négocier des accords de pêche avec les pays riverains. La faiblesse des organes étatiques des pays riverains et le manque de reconnaissance de l'importance des activités de pêche artisanale locale, ouvrent la porte aux abus.

La pêche africaine artisanale, menacée par la compétition avec les chalutiers industriels étrangers notamment européens, va se mobiliser grâce à l'appui d'organisations

⁶ <https://bloomassociation.org/interdiction-chalutage-profond/>

⁷ Mora J.-S. (2012), « Ravage de la pêche industrielle en Afrique », Monde diplomatique, novembre, pp. 4-5

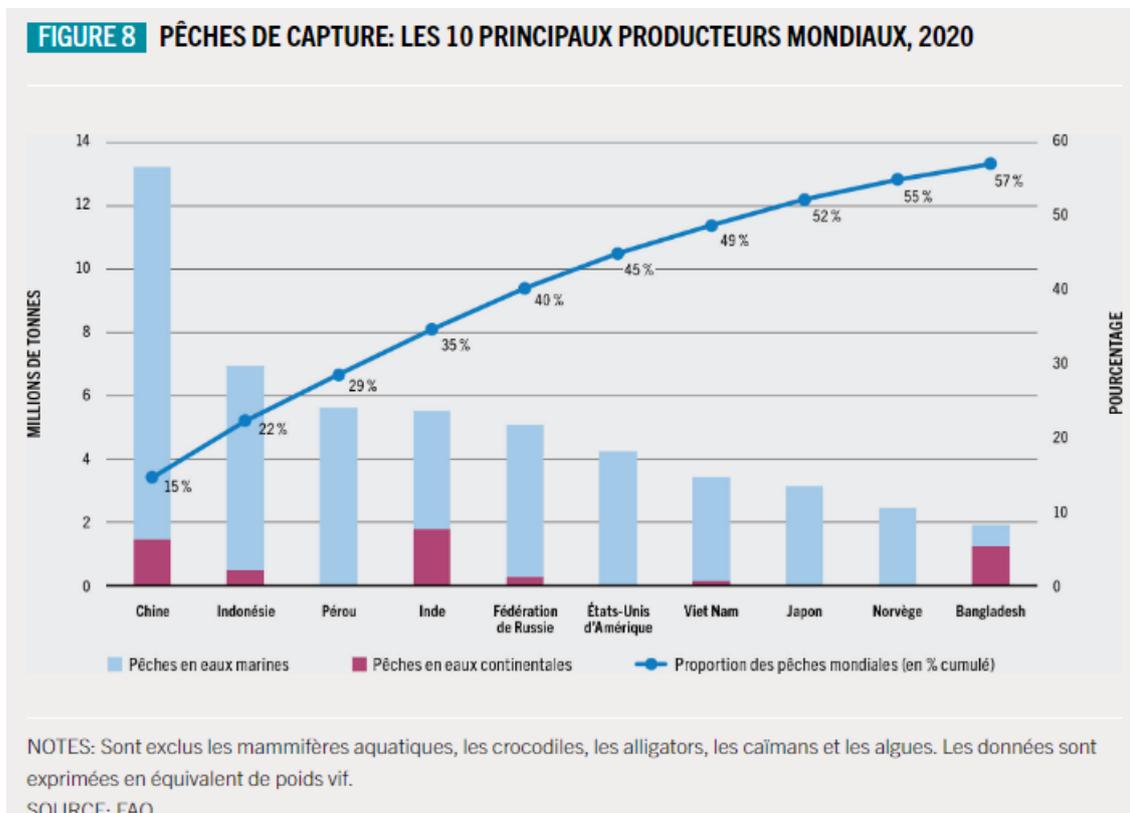
⁸ adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 novembre 1973.

⁹ Le droit international s'est vu modifié autour de trois concepts : la notion de mer territoriale (12 miles nautiques au lieu de 3), celle de zones contiguës (24 miles) et celle de zones économiques exclusives (ZEE) jusqu'à 200 miles nautiques, c'est-à-dire, des espaces dans lesquels l'Etat riverain n'exerce que des droits de nature économique.

européennes pour améliorer les accords avec l'Union Européenne. En raison de la corruption dans de nombreux pays, les revenus tirés de l'octroi de concessions et quotas de pêche, tels que les quotas individuels transférables (QIT), sont souvent rapatriés vers d'autres pays ou accaparés par une élite politique peu concernée par l'amélioration du sort des populations et peu investie dans la lutte contre la surpêche ou la pêche illégale.

Une poignée de pays du Sud vont faire le choix de vendre leurs droits d'accès aux flottes étrangères. Plusieurs pays en développement et émergents entrent à leur tour dans la ronde des puissances halieutiques. Parmi eux, le Vietnam, l'Indonésie, l'Inde, la Thaïlande, les Philippines, le Maroc, l'Égypte et bien sûr la Chine qui est devenue le 1^{ER} producteur et le 1^{ER} exportateur de produits issus de l'aquaculture et de la pêche de capture (FAO, 2016). L'arrivée de ces nouveaux acteurs a déplacé la frontière halieutique vers les zones poissonneuses les moins exploitées tout en accentuant la pression sur les stocks mondiaux existants.

Depuis 2015, la plateforme Global Fishing Watch permet de suivre les navires de pêche via le système d'identification automatique (AIS). Bien que cette plateforme ne soit pas parfaite, car de nombreux navires déconnectent leur AIS, cet outil fournit des informations essentielles sur la pêche étrangère en Afrique. Il en ressort que les activités de la Chine dans les eaux africaines est largement supérieure aux autres. Suivent l'Espagne, Taiwan, la Russie et le Japon et les efforts de pêche sont faibles, voire insignifiants, pour la plupart des autres pays. On note que les flottes industrielles de très grands « senneurs » européens qui ciblent les espèces de thon ne sont pas détectées par les organismes de surveillance comme Global Fishing Watch, car elles déconnectent leur AIS.¹⁰



¹⁰ <https://bloomassociation.org/nos-campagnes/peche-en-afrique/qui-sont-les-protagonistes/>

Le commerce mondial de la pêche et de l'aquaculture

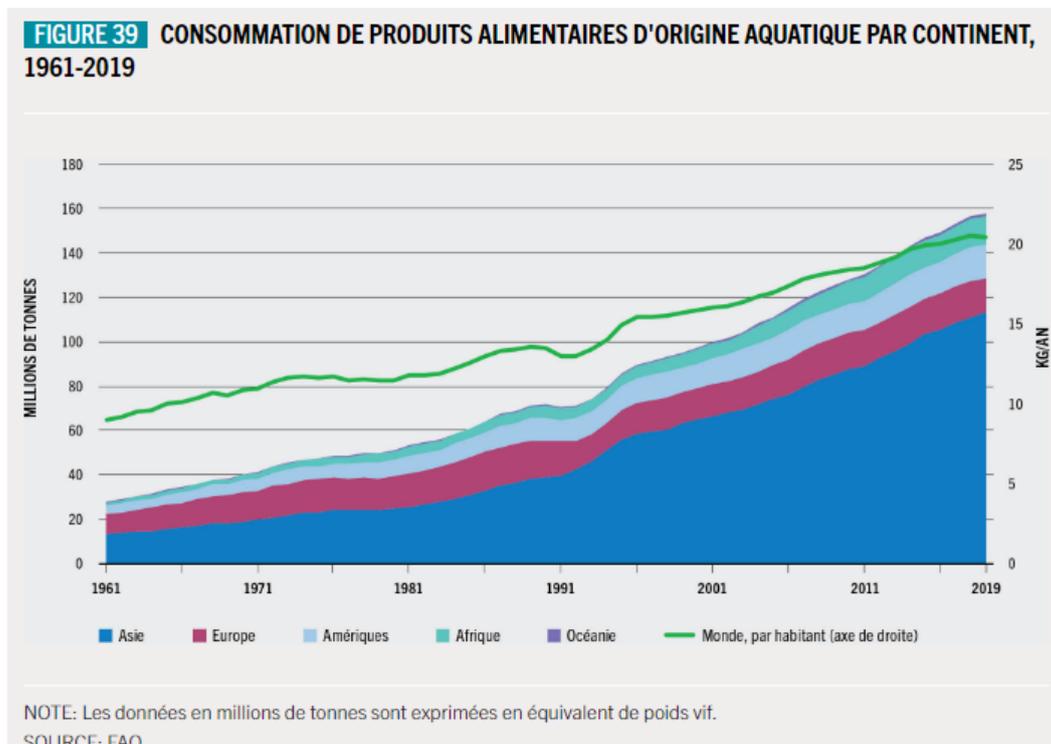
Un gouffre d'inégalités

Ce processus de redistribution des cartes au niveau de la production, dans un contexte de concurrence, de libéralisation des échanges et de concurrence exacerbée, n'a pas profité de la même manière à tous les pays du Sud et encore moins aux pêcheurs artisanaux.

Cette course à la rentabilité, qui génère une pression accrue sur les stocks et sur les travailleurs de la pêche, a vu naître une **multiplication des conflits** autour de l'exploitation, de la gestion et de la distribution des ressources halieutiques. On observe l'exacerbation « des inégalités territoriales, tant à différents maillons de la filière (de l'amont vers l'aval) qu'à divers échelles (du local au global) ». ¹¹

La consommation de produits halieutiques ¹² des pays industrialisés atteint presque le double de celle des pays en développement et est plus de trois fois supérieure à celle des pays à faibles revenus et à déficit vivrier. En 2019, dans les pays à revenu élevé, la consommation annuelle était d'en moyenne 26,5kg par habitant contre 5,4kg dans les pays à faible revenu. ¹³ Cette asymétrie **renforce les phénomènes de concentration en aval de la filière pêche et accélère l'accaparement des ressources** par les compagnies transnationales, responsables à elles seules de 3/4 des importations de produits halieutiques mondiaux. Dans les pays du Sud des millions de pêcheurs artisanaux ont vu le volume de leurs prises décroître. C'est le cas au Sénégal, où s'ajoute à la baisse de la disponibilité de la ressource, la captation du poisson pêché par des usines de transformation en farine destinée à l'export. Dans ce pays, où le poisson est un aliment traditionnel de base, la consommation est passée de 25kg en 2018 contre 35kg en 1990. ¹⁴

En outre, tous ces pays côtiers sont victimes des rejets polluants industriels au large des littoraux, conduisant à la raréfaction de certaines espèces.



¹¹ Le Roux, S. et J. Noel, 2007, Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques, *Écologie & Politique*, n°34, p.69-82.

¹² En moyenne par an et par personne.

¹³ FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2022.

¹⁴ https://peche-dev.org/spip.php?article181&var_mode=calcul

En 2019, l'Asie a enregistré la consommation de produits alimentaires d'origine aquatiques la plus élevée avec 24,5 kg par habitant. Elle était suivie de l'Océanie (23,1 kg), de l'Europe (21,4 kg), des Amériques (14,5 kg) et de l'Afrique (10,1 kg). Toutefois, les chiffres réels pourraient être supérieurs aux statistiques officielles, étant donné que la contribution de la pêche de subsistance, de la pêche artisanale et du commerce transfrontière informel n'est pas totalement comptabilisée.¹⁵

Accroissement du commerce Sud-Sud

Le commerce mondial de la pêche et de l'aquaculture, a vu ses exportations mondiales atteindre 186 milliards de dollars en 2022, en hausse de 63 % par rapport aux 114 milliards de dollars en 2012. Au cours de la même période, le commerce Sud-Sud a doublé, passant de 19 milliards de dollars à 39 milliards de dollars (CNUCED, 2024).

Face à la crise des ressources, des réponses internationales parfois contestées

Pour la FAO, la durabilité des ressources halieutiques reste un sujet de préoccupation et il est urgent d'agir afin d'accélérer la conservation et la reconstitution des stocks halieutiques.¹⁶

Depuis la quasi disparition de la morue du Nord de l'Atlantique-Nord dans les années 1950-1960, la question de la surpêche et de l'effondrement des stocks, s'invite fréquemment dans les débats internationaux. Année après année institutions internationales, agences scientifiques et ONG alertent sur la crise de la ressource halieutique, prédisant des extinctions massives d'ici à 2048.

Le réchauffement climatique affecte les écosystèmes marins. Le plancton, à la base de la chaîne alimentaire, devient de plus en plus petit, ce qui déstabilise l'ensemble du système. De plus l'acidification de l'océan détériore l'habitat de certaines espèces n'arrivent plus à se reproduire. Préserver les ressources halieutiques c'est donc préserver la qualité des écosystèmes marins pour assurer la reproductibilité des espèces.

Face aux externalités économiques, sociales et environnementales liées à l'activité, les institutions et gouvernements, rejoints par des acteurs du secteur privé y compris d'horizon externe à la pêche, ont multiplié les sommets, rencontres et plans d'action en vue de lutter contre la surpêche et l'effondrement des stocks. Plusieurs stratégies se dessinent pour pallier la crise et assurer la pérennité des approvisionnements.

La légitimation de la privatisation

Pour comprendre le fondement des stratégies actuelles de privatisation en matière de crise des ressources, il faut retourner dans le corpus d'économistes néoclassiques. Ces derniers pointent du doigt les problèmes d'absence de droits de propriété. En la matière, Garret Hardin publie en 1968 un article intitulé « La tragédie des communs ». Il indique que la surexploitation naturelle limitée (renouvelable dans le cas du poisson), est la conséquence directe de l'accès illimité et sans entrave à cette même ressource. Du fait de son caractère de bien commun, les utilisateurs négligeraient les coûts liés à son exploitation.

¹⁵ FAO, 2022.

¹⁶ FAO, 2024

Deux options existent pour limiter l'accès aux océans et à ses ressources. La première consiste à **nationaliser** (extension des souverainetés et des droits territoriaux). La seconde est **d'introduire de nouveaux droits de propriété**¹⁷.

« *La tragédie des communs* » (Hardin, 1968) a inspiré la plupart des décisions et politiques publiques de lutte contre la surpêche. Elle justifia l'élargissement des eaux territoriales dans un premier temps, puis dans les années 1980-1990, légitima la cession par les Etats de leurs droits de propriété au secteur privé, ouvrant la porte à la privatisation des milieux naturels et des ressources aquatiques.

Conservation, valorisation et labélisation : de réelles protections ?

A partir des années 1970, un important courant conservateur émerge, initié par des scientifiques de grandes ONG et des fondations internationales (WWF, Conservation Internationale, Union Internationale pour la conservation de la nature UIUN). Grâce à leurs actions de terrain et de lobbying auprès des institutions internationales dans un contexte international de crise économique, de nombreux projets de conservation se développent à cette période.

Des **Aires marines protégées (AMP)**¹⁸ ainsi que des zones « d'intérêts écologiques, touristiques ou halieutiques majeurs » sont créées pour répondre aux engagements internationaux en la matière. Cependant, alerte l'association BLOOM, l'écart est grand entre promesses politiques et réalité : au niveau mondial, seulement 2,9% de l'océan sont fortement ou intégralement protégés des impacts de la pêche et autres activités extractives.¹⁹ Bien qu'elle soit la deuxième puissance maritime mondiale après les Etats-Unis, la France protège en réalité moins de 4% de ses aires marines, essentiellement dans l'océan austral, regrette l'association BLOOM.

Mais ces AMP sont-elles vraiment efficaces pour protéger les océans ?

Pour aller plus loin : lire l'ouvrage de Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret, *Les AMP, vaines promesses et vrais enjeux* (2024).²⁰

À partir de l'étude de 13 AMP sur 5 continents, cet ouvrage s'applique à démêler le vrai du faux : que vaut le classement en aire protégée ? Faut-il plus de réglementations, comment sont-elles utilisées ? Comment stimuler des politiques efficaces ? Sur le terrain, la vie des AMP est jalonnée de conflits riches d'enseignements : Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret éclairent des insatisfactions, inefficacités, points de vue à concilier, possibles compromis. Leur analyse révèle l'existence d'un modèle générique appliqué partout, souvent incompris, moteur de conflits possibles. Associant la géographie des conflits, l'économie des institutions et la political ecology, cet ouvrage permet de tracer des pistes opérationnelles pour des aires marines protégées mieux acceptées et plus efficaces. Il s'adresse aux chercheur-es, décideurs, gestionnaires d'aires protégées, mais aussi à tous ceux qui sont interpellés par l'érosion de la biodiversité et l'urgence d'une action de conservation efficace.

¹⁷ Mansfield B. (2004), « Neoliberalism in the oceans: "rationalization", property rights, and the commons question », *Geoforum*, 35, pp. 313-326.

¹⁸ <https://bloomassociation.org/nos-campagnes/obtenir-des-aires-marines-reellement-protégees/quest-ce-quune-aire-marine-protgee/>

¹⁹ <https://bloomassociation.org/nos-campagnes/obtenir-des-aires-marines-reellement-protégees/quel-est-le-probleme/>

²⁰ <https://eso.cnrs.fr/fr/actualites/22810/19742/1/les-aires-marines-protégees-vaines-promesses-et-vrais-enjeux>

La création de nouvelles zones de protection marines et côtières répond à l'un des défis du **Partenariat mondial pour les Océans (PMO)**, lancé à l'initiative de la Banque mondiale et appuyé par une coalition hétéroclite d'acteurs²¹. Présenté en 2015 par *The Economist* comme le nouveau plan international pour la prise en charge et la gestion des océans et des pêches, le PMO se donne comme triple objectifs : l'accroissement de la production des pêches et de l'aquaculture dites « durables » pour atteindre la sécurité alimentaire sans entraver le renouvellement de la ressource ; la préservation de la biodiversité des habitats côtiers et océaniques d'intérêt majeur ; la réduction des pollutions et la lutte contre le réchauffement climatique. Malgré ces objectifs louables, les solutions mises en œuvre sont orientées surtout par le marché et encouragent vivement la promotion de partenariats public-privé, les réformes de pêche basées sur les droits d'accès, le développement de nouvelles industries maritimes ainsi que la valorisation financière des services écosystémiques²² rendus par les océans. Le crédo de ces orientations correspond à celui de « l'économie bleue ».

Selon l'initiateur de ce concept, Gunter Pauli, **l'économie bleue** « consiste à s'assurer qu'un écosystème maintient ses règles évolutives afin que tous puissent bénéficier des flux infinis de la Nature en matière de créativité, adaptabilité et abondance ». En d'autres termes, il s'agit d'une version aquatique de « l'économie verte » qui articulerait objectifs de croissance économique et impératifs environnementaux.²³



La question de la gestion de la ressource halieutique passe également par la **labélisation**. Les labels, tels que le MSC (Marine Stewardship Council) ou le label d'aquaculture "durable" ASC (Aquaculture Stewardship Council), sont présentés comme une solution à la surpêche illégale. La production halieutique labélisée a été multipliée par 4 entre 2003 et 2015. Toutefois, ces labels sont parfois critiqués car attribués par des entreprises privées en association avec des grandes entreprises du secteur. Pour ces dernières, c'est avant tout une opportunité pour conserver, voire développer, le marché des consommateurs sensibilisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

La planification spatiale maritime

L'Etat français a adopté le 10 juin 2024 sa Stratégie nationale pour la mer et le littoral (2024 - 2030)²⁴.

Il s'agit d'un document cadre de référence pour les 6 prochaines années qui donne les orientations de planification de l'espace maritime et littoral. Elle fixe quatre grandes priorités pour les six ans à venir (neutralité carbone, biodiversité, équité, économie bleue) déclinés en 18 objectifs pour les atteindre. Cette stratégie se veut globale et coordonnée de l'ensemble des politiques publiques s'appliquant aux espaces maritimes et littoraux, dans le but d'en assurer une gestion intégrée, tant en termes d'activités que de protection.

²¹ Acteurs publics et privés, de gouvernements nationaux (Norvège, Nouvelle- Zélande, Corée du Sud, etc.), d'agences d'aides au développement (USAID, DFID, NORAD), de fondations philanthropiques, de grandes ONG environnementales, d'organismes de certification privé et de fédérations de producteurs (Marine Stewardship Council, Global Aquaculture alliance, World Ocean Council), de centres de recherche et d'expertise.

²² « La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la Nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement » (source : UVED).

²³ Alternatives Sud (2013). « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », Cetri-Syllepse, vol 20-1.

²⁴ <https://www.france-diques.fr/actualites/strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral-2024-2030/>

Nathalie Ros, juriste spécialisée sur le sujet, décrypte ce phénomène de planification spatiale maritime comme un **instrument de gouvernance maritime** qui est devenu « *le cadre obligé dans lequel s'inscrivent impérativement toutes les activités en mer, via l'octroi des concessions et permis ; l'espace n'est pas seulement compartimenté, il est attribué sous la forme de droits exclusifs conférés à temps, lesquels reflètent une stratégie de priorisation économique et permettent de fait non seulement l'appropriation d'un espace public par un acteur privé, mais aussi l'exclusion de tous autres usages et usagers.* »²⁵

Cette forme de gouvernance vise une **croissance bleue**, « *supposée concilier l'exploitation et la protection des mers en faisant le pari de l'économie océanique* » affirme-t-elle.

D'après Nathalie Ros, cette croissance bleue « *fait le postulat d'une industrialisation de la mer, fondée sur la diversification du secteur maritime traditionnel, au-delà des activités de mouvement, navigation et pêche, via le développement des industries fixes, porteuses de croissance économique telles que l'offshore, l'exploitation minière, les énergies marines renouvelables, les biotechnologies, le tourisme maritime, côtier et de croisière, ou l'aquaculture. L'approche se veut globale puisqu'elle suppose que la multiplicité spatio-temporelle des usages de la mer est un potentiel facteur de développement économique partagé, mais elle n'est pas dénuée de risques et modifie en réalité fondamentalement la relation à l'espace maritime, lequel cesse d'être libre et commun, tandis que s'impose une logique de concurrence, entre les activités fixes qui requièrent le monopole de vastes espaces, comme avec les usages traditionnels de la mer fondés non sur l'emprise mais sur la mobilité. Les promesses de croissance bleue imposent alors une logique d'appropriation et d'exclusion spatiales; les opérateurs privés se voient accorder des concessions par l'Etat côtier, dans le cadre de partenariats publics-privés plus ou moins léonins selon le degré de développement économique et d'indépendance politique de l'Etat.* »²⁶

Les menaces d'un « colonialisme bleu » ?

Pour Nathalie Ros, la démarche de croissance bleue peut alors relever du colonialisme bleu, « *quand le partage de l'espace s'opère systématiquement au détriment des populations locales, en faveur d'industries étrangères, théoriquement porteuses de développement économique, mais en pratique surtout soucieuses de rentabilité et de profit pour leurs actionnaires.* »²⁷

« *La référence au "colonialisme bleu" s'est imposée d'elle-même et pour la première fois à propos des Seychelles, laboratoire de la privatisation des mers, indépendamment mais simultanément à l'émergence de l'expression "colonialisme vert". [...] Déjà avérée dans le Pacifique et l'océan Indien, là où les enjeux stratégiques et économiques suscitent la convoitise des multinationales aussi souvent que celle des grandes puissances, la privatisation des mers est indissociable de ces nouvelles formes de domination politique et d'exploitation économique qui évoquent l'émergence d'un colonialisme bleu. [...] Que des acteurs privés, et en l'occurrence des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et les trust funds qui leur sont associés, se voient confier la gestion des aires marines protégées, dans les zones sous juridiction nationale de petits Etats insulaires en développement, et demain d'autres Etats en voie de développement, en Afrique ou ailleurs, relève d'un rapport léonin qui n'est pas sans rappeler la colonisation, et s'inscrit parfaitement dans sa logique économique, a fortiori lorsque l'Etat se trouve ainsi de fait spolié de ses droits souverains, ses nationaux étant exclus des zones côtières et des espaces maritimes que l'ONG préfère dédier au tourisme ou à l'exploitation minière plutôt qu'à la pêche artisanale ou aux usages traditionnels.* » explique-t-elle dans son article intitulé « *L'émergence d'un colonialisme bleu* ».²⁸

²⁵ Nathalie Ros. L'émergence d'un colonialisme bleu : <https://hal.science/hal-03860081/document>

²⁶ Idem

²⁷ Idem

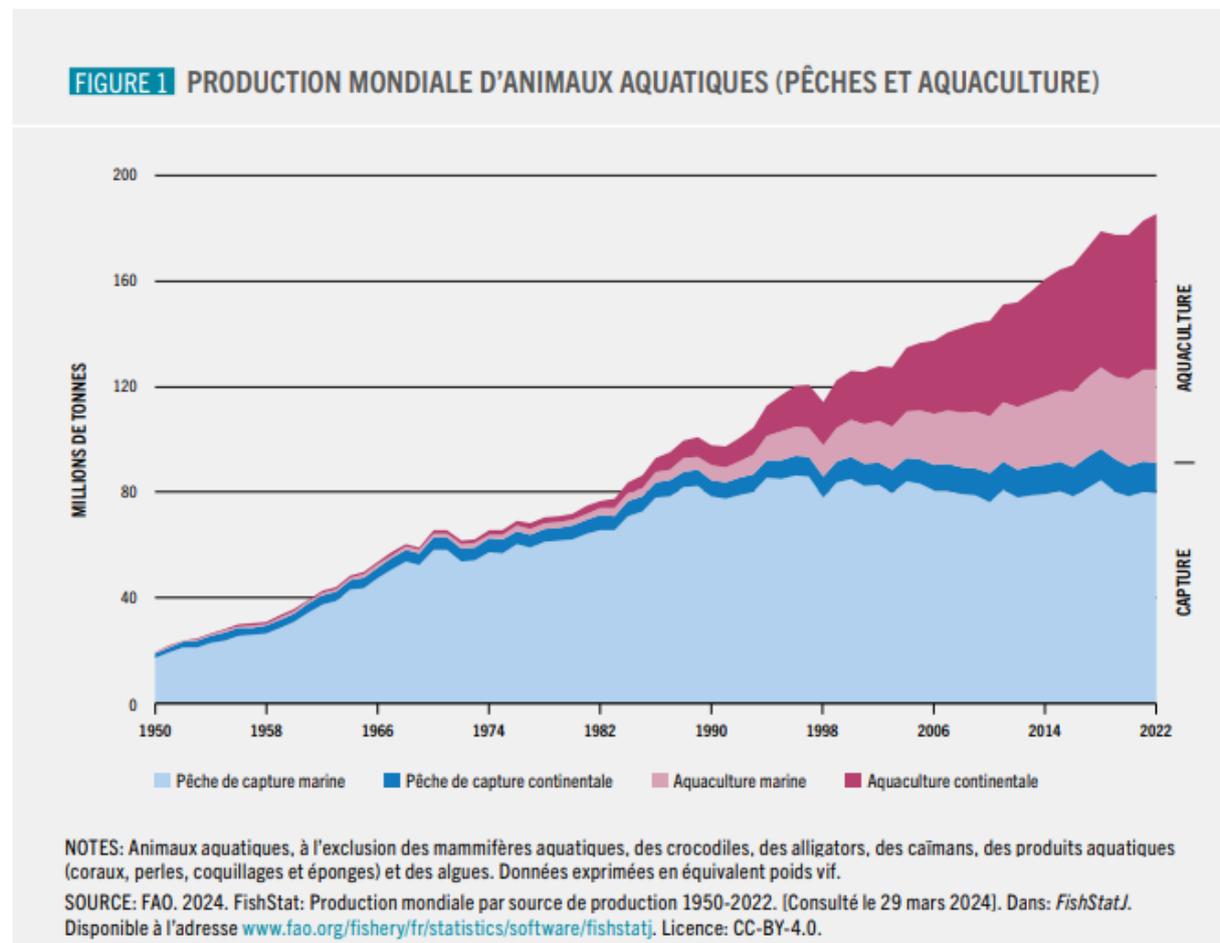
²⁸ Idem

L'aquaculture : une solution ?

A partir des années 1980, l'aquaculture apparaît comme une opportunité économique permettant de lutter contre la pauvreté, d'assurer l'approvisionnement des marchés internationaux tout en préservant les stocks sauvages. Ce secteur connaît depuis lors une pleine croissance.

En 2022, la production aquacole mondiale a atteint le niveau sans précédent de 130,9 millions de tonnes, pour une valeur de 312,8 milliards d'USD, soit 59% de la production halieutique et aquacole mondiale. **Pour la première fois, l'aquaculture a surpassé la pêche de capture dans la production d'animaux aquatiques.**²⁹

LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE 2024 RÉSUMÉ



Toutefois **l'aquaculture présente des limites**³⁰. Le développement d'activités aquacoles s'accompagne nécessairement d'une hausse de la demande en **farine de poisson** pour nourrir les saumons, bars et autres dorades. Pour répondre à cette demande, la pêche minotière³¹ s'est intensifiée. Il s'agit d'une pêche qui cible les petits poissons "pélagiques"³² (dits « poissons fourrages ») situés en bas de la chaîne alimentaire, dans le but de les transformer en farine et en huile pour alimenter les poissons d'élevage. Certains stocks, jugés moins nobles, (hareng, sardine, anchois du Pérou), sont surexploités. Or 90 % des captures réduites en farine sont des

²⁹ FAO (2024)

³⁰ Mora J.-S. (2012), « Fausse solution de l'aquaculture », Monde diplomatique, novembre, article inédit.

³¹ <http://www.bloomassociation.org/wp-content/uploads/2017/02/Pe%CC%82che-minotie%CC%80re-grand-public.pdf>

³² Les poissons qui vivent dans la colonne d'eau.

poissons parfaitement comestibles. Ils constituent d'ailleurs une composante déterminante de l'alimentation des pays côtiers en développement et sont indispensables à la sécurité alimentaire des populations locales. Leur prélèvement en grande quantité impacte de façon dramatique le bon fonctionnement des écosystèmes et les populations littorales. De surcroît, les activités aquacoles se sont développées au détriment des communautés littorales et pêcheurs artisans d'Amérique Centrale et du Sud, de Chine, d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Les perspectives de la FAO concernant les secteurs des pêches et de l'aquaculture prévoient une croissance de la production, de la consommation apparente et du commerce à l'échelle mondiale jusqu'en 2032. La production mondiale d'animaux aquatiques devrait atteindre 205 millions de tonnes d'ici à 2032, dont 111 millions provenant de l'aquaculture soit une augmentation de 17%.³³

Le discours selon lequel l'aquaculture répondrait à la sécurité alimentaire au niveau local relève d'une idée reçue puisque l'essentiel de la production est exportée³⁴. Le MSC (Marine Stewardship Council) prétend certifier actuellement 7 % de la pêche mondiale, ce qui permet de certifier "responsable" une large part de l'aquaculture pourtant non durable et vorace en poissons sauvages.

A Kayar, au Sénégal, l'installation d'une usine de farine de poisson détériore considérablement la qualité de vie des habitants, en raison des mauvaises odeurs et des effets toxiques potentiels sur la santé et la nature, mais aussi en les privant des ressources pêchées dans les eaux sénégalaises, pour les exporter en Espagne, afin de nourrir le poisson d'élevage. Les familles et les pêcheurs ont engagé un procès contre cette usine, qui représente pour eux une menace pour la santé, pour l'environnement et les écosystèmes et qui met en danger la souveraineté alimentaire.³⁵

Vers une dynamique d'accaparement des mers ?³⁶

Selon Alain le Sann³⁷, président du collectif « Pêche et développement », la théorie de la tragédie des communs n'est pas satisfaisante : il s'agit en réalité de « la tragédie des espaces en libre accès ». Loin de nier les conséquences dramatiques de la surpêche, il faudrait plutôt saisir la complexité de la situation et non se cacher derrière son prétendu « caractère universel ». Une réalité selon laquelle, la détérioration de certains stocks se rapporte plus à des espèces, des contextes et acteurs spécifiques.

Selon Alain le Sann, **la médiatisation de l'épuisement des ressources marines et la surpêche sert à justifier le mouvement de privatisation, légitimant l'accaparement**. La privatisation des mers et océans nie l'existence d'une pluralité de systèmes traditionnels collectifs de gestion des ressources halieutiques. L'accaparement des mers et des océans correspond à un processus de saisie des ressources océaniques et halieutiques de la planète, notamment la pêche marine, côtière et continentale.

Ce processus se concrétise par le biais de lois, politiques et pratiques qui (re)définissent et (ré)attribuent l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources halieutiques au détriment des

³³ FAO (2024)

³⁴ De Schutter O. (2012), « La Pêche et le Droit à l'Alimentation », Rapport présenté à la 67e Assemblée générale de l'ONU [A/66/262].

³⁵ Pêche et Développement (2022), « Kayar : l'usine espagnole de farine de poisson menace la qualité de vie des habitants » : https://peche-dev.org/spip.php?article435&var_mode=calcul

³⁶ Programme Justice Agricole du Transnational Institute (TNI), Masifundise Development Trust et Afrika Kontakt (2014) L'accaparement mondial des mers, un livret : http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf

³⁷ Le Sann A. (2014), « La dernière frontière : accaparement des mers », Mouvements, 25 novembre.

pêcheurs artisanaux et de leurs communautés³⁸. Il renforce le contrôle étroit des circuits d'approvisionnement et la monopolisation des marchés prometteurs « certifiés ».

« Les communautés de pêcheurs sont confrontées à la perte de l'accès aux littoraux privatisés au bénéfice des complexes touristiques, industriels ou aquacoles. Dans de nombreux pays du Sud, les pêcheurs côtiers sont privés de ressources par des flottes industrielles, étrangères ou nationales qui privilégient les marchés à l'exportation. Enfin, les espaces marins sont désormais convoités par de nouvelles activités comme les extractions (sables et minerais), les champs d'éoliennes, l'exploitation offshore des hydrocarbures. » dénonce Alain Le Sann.³⁹

Le but de la financiarisation des ressources halieutiques est d'attirer les investissements privés, en lien étroit avec la grande industrie intéressée par les « obligations bleues » qui permettent de compenser les dégâts environnementaux dans d'autres zones ou secteurs.

En Afrique du Sud, par exemple, la Politique de Quotas Individuels Transférables (QIT) de 2005 a entraîné l'exclusion de 90 % des 50 000 pêcheurs artisanaux du pays⁴⁰. Dans tous les pays où cette réforme a été appliquée, les droits de pêche se sont concentrés dans les mains de quelques grands acteurs, reléguant les autres en « locataires ».

QUELLES ALTERNATIVES ?

Quels choix de consommation ?

- L'idéal est de réduire notre consommation de protéines animales déjà trop excessive. Cette dernière n'est soutenable ni pour la santé, ni pour la planète. Et plus particulièrement les poissons carnivores d'élevage (saumon, bar, cabillaud). A noter que les crevettes d'élevage et le cabillaud restent majoritairement sauvages.
- Se renseigner sur les poissons à éviter en raison de l'épuisement de certains stocks ou des conditions d'élevage ou de prélèvement non réglementaires. Notamment le guide du WWF sur [« l'Océan dans votre assiette »](#) ou [« Principes et recommandations pour un approvisionnement durable en poisson »](#) de l'association Bloom.
- Privilégier les labels de qualité et de certification quand vous consommez, mais garder à l'esprit toutefois que le "Label rouge" ne garantit absolument pas l'absence de farine de poisson dans l'alimentation des truites, saumons etc.

Recommandations pour une pêche véritablement durable⁴¹

- Interdire la certification « pêche durable » pour la pêche minotière.
- Mettre en œuvre des solutions circulaires telles que la culture d'insectes pour nourrir les poissons d'élevage. Cela permettrait une meilleure gestion de la production de protéines et des déchets générés.

³⁸ (Source: ONG bloom)

³⁹ Le Sann A. (2014), « La dernière frontière : accaparement des mers »

⁴⁰ Isaacs, M. (2011) 'Individual transferable quotas, poverty alleviation and challenges for small-country fisheries policy in South Africa', MAST 10(2): 63-84.

⁴¹ D'après des recommandations de l'ONG Bloom pour la protection des océans et espèces marines et des emplois durables de la pêche artisanale.

- L'Union européenne, à travers La Politique commune de la pêche (PCP) européenne doit montrer l'exemple en refusant de réduire du poisson sauvage en aliment d'animaux d'élevage. Une loi interdisant l'utilisation de farine de poisson devrait être promulguée.

Les bienfaits de la pêche artisanale

« La pêche artisanale est une source vitale de nutrition et de moyens d'existence pour des millions de personnes. Il est nécessaire de mieux reconnaître l'importance de ce secteur et d'agir au niveau mondial afin d'accompagner ces communautés et de leur donner une plus grande autonomie ». Selon les estimations de la FAO, la pêche artisanale contribue à 40% des prises mondiales et fait vivre 90% de la main-d'œuvre de la pêche de capture. Les femmes représentent 40% de l'ensemble des personnes qui travaillent dans la filière aquatique.⁴²

Quelque 500 millions de personnes vivent de la pêche artisanale ; 53 millions d'entre elles, dont 45 pour cent de femmes, pratiquent une pêche de subsistance. Une dizaine d'années après l'adoption des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, le rôle vital de la pêche artisanale n'est toujours pas suffisamment pris en compte. Il reste indispensable d'améliorer la reconnaissance et la gouvernance de la pêche artisanale, en appliquant des stratégies de cogestion, si l'on veut assurer une exploitation durable, un développement socioéconomique équitable et l'égalité des chances pour tous.⁴³

La pêche artisanale dispose d'importants atouts pour tendre vers une réduction de la pauvreté et du renforcement de la sécurité alimentaire en termes d'utilisation durable des ressources et de préservation des écosystèmes marins et côtiers. C'est une pêche de petite échelle qui rassemble l'ensemble des activités exercées par des hommes et des femmes tout au long de la filière – avant, pendant et après capture – et qui joue un rôle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales.

Le poisson prélevé représente pour ces populations un apport alimentaire et une source de protéine directe, sans oublier la contribution de la pêche artisanale au développement local, au maintien et à la structuration du tissu social. Beaucoup de ces pêches sont multi-spécifiques, leurs rejets sont proches de zéro, alors qu'ils atteignent entre 8 et 10 millions de tonnes pour les pêches industrielles.

La FAO estime elle-même qu'un « système de gestion communautaire qui protège les droits d'accès de petits pêcheurs défavorisés est probablement la meilleure mesure en faveur des pauvres dans de nombreuses pêcheries artisanales », dès lors que ce type de régime « favorise l'accès aux ressources et aux zones côtières à un groupe d'individus bien déterminés [...] qui fonctionne sur des connaissances écologiques assez intimes, détaillées et fonctionnelles des écosystèmes qu'il exploite » (Noël et Le Sauce, 2014)⁴⁴.

En Argentine, le programme de pêche durable de la Province de Santa Fe, issu du programme du Ministère de la Production de la Province de Santa Fe lancé en 2012, appuie le développement de la pêche durable des poissons de rivière « pacu ». L'un des volets de ce programme vise la transmission de techniques et de matériel aux pêcheurs traditionnels, marqués par une forte informalité, qui souhaitent développer leur activité.⁴⁵

⁴² FAO (2024)

⁴³ FAO (2024)

⁴⁴ Noël J., Le Sauce D. (2014), « Les pêches artisanales au cœur des systèmes halio-alimentaires durables », Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 14, mai, pp.1-20.

⁴⁵ <http://www.resolis.org/upload/fiche/pdf/VD18021163-le-programme-de-peche-durable-de-la-province-de-santa-fe-20180209-185735.pdf>

La reconnaissance des droits des communautés pour une gestion durable.

Vingt ans après son adoption à la Conférence internationale sur la pêche responsable, en 1992 à Cancún, **le Code de conduite pour une pêche durable** demeure un cadre international de référence communément accepté en matière de gestion durable des ressources halieutiques. Loin d'être suffisant, la reconnaissance des droits des communautés artisanales de pêche est aujourd'hui la condition de leur survie et de leur développement. Une étape indispensable vers une gestion plus durable des écosystèmes et ressources halieutiques.

Le modèle axé sur la justice sociale basée sur les droits humains pour l'accès des pêcheurs artisanaux et de leurs communautés aux ressources marines et halieutiques s'inscrit dans deux ensembles de Directives de la FAO – les **Directives sur la gouvernance foncière et les Directives sur la gouvernance des pêches**. Approuvées en 2014, les Directives d'application volontaire visent à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Ces Directives représentent un outil utile et favorable aux plus pauvres pour répondre aux questions relatives à la répartition des droits, des ressources en fonction de leur finalité et des responsabilités dans la gouvernance des pêches.⁴⁶

Ces deux Directives découlent des luttes menées par les peuples et sont précieuses pour les mouvements de pêche artisanale ainsi que leurs alliés pour endiguer le processus d'accaparement des mers.



Au Sénégal, l'exemple de gestion communautaire d'une Aire marine protégée (AMP) à Joal-Fadiouth.⁴⁷

L'AMP de Joal-Fadiouth a été créée le 4 novembre 2004, sur l'initiative de la communauté locale de pêcheurs. Elle est cogérée par la Direction des Aires Marines Protégées Communautaires (DAMCP), qui soutient les stratégies nationales du Sénégal en matière de croissance bleue et de conservation de la biodiversité. En 2006, un comité de gestion a été créé pour représenter les groupes d'acteurs concernés dans l'APM, notamment les pêcheurs, les femmes transformatrices de poisson, les professionnels du tourisme ou la police. Au total, 18 représentants font partie du comité de gestion. Celui-ci fonctionnant bien, a joué un rôle essentiel dans le développement du projet. Les membres de l'AMP ont réalisé la cartographie de leur territoire eux-mêmes, afin de répondre à leurs besoins de gestion propres. Leur premier défi a été d'obtenir une expertise technique suffisante pour mener à bien les activités. Le projet a commencé par des activités de renforcement de capacités, soutenues par la Fondation FIBA pour les aspects techniques et financiers, et par le Réseau régional d'AMP (RAMPAO) pour la conception de l'exercice de cartographie.

⁴⁶ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr>

⁴⁷ <https://panorama.solutions/fr/building-block/une-aire-marine-protgee-communautaire>



Pêche artisanale durable au Sénégal. Source : Journal de l'économie sénégalaise lejecos.com



Expédition de pêche au krill en Antarctique, pour l'aquaculture, privant les baleines et autres espèces marines de leur principale source d'alimentation.

Image tirée du film « Jusqu'à la fin du monde » de Francesco de Augustinis (2024)

ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Ci-après vous trouverez une sélection de proposition d'outils d'animation, films et bibliographie pour préparer vos évènements. N'hésitez pas à contacter le Pôle ALIMENTERRE de votre région pour vous faire accompagner.

Questions d'entrée dans le débat

Quels sont les principaux problèmes actuels de la pêche mondiale ? En quoi l'accaparement des mers est dangereux pour la pêche artisanale ?

Exemples d'outils d'animation

Lafi Bala (2010). Le jeu de la pêche. En ligne : <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-peche>

Marion Mathus & Gabriel Siméon (2019). Infographie : Un régime en queue de poisson. En ligne : <https://www.alimenterre.org/un-regime-en-queue-de-poisson>

Filmographie

Francesco De Augustinis (2024) Film « *Jusqu'à la fin du monde* ». Sélection Festival ALIMENTERRE 2024. En ligne : <https://www.alimenterre.org/jusqu-a-la-fin-du-monde-0>

Nicolas Van Ingen (2023). Film « *Razzia sur l'Atlantique* ». Sélection Festival ALIMENTERRE 2024. En ligne : <https://www.alimenterre.org/razzia-sur-l-atlantique-0>

Fabien Fougère (2023). Film « *Au Sénégal : l'exode des pêcheurs* ». En ligne : <https://www.alimenterre.org/au-senegal-l-exode-des-pecheurs>

Julien Challandes (2022). Film « *De l'assiette à l'océan* ». En ligne : <https://www.alimenterre.org/de-l-assiette-a-l-ocean>

Gosia Juszczak (2020). Film « *Stolen Fish* ». Sélection ALIMENTERRE 2022. En ligne : <https://www.alimenterre.org/stolen-fish-0>

Mathilde Jounot (2019). Film « *Océan 2 : la voix des invisibles* ». Sélection ALIMENTERRE 2020. En ligne : <https://www.alimenterre.org/oceans-2-la-voix-des-invisibles-0>

Thomas Grand / Moussa Diop (2018). Film « *Poisson d'or, poisson africain* ». Sélection Festival ALIMENTERRE 2019. En ligne : <https://www.alimenterre.org/poisson-d-or-poisson-africain-0>

Kader Séné (2012). Film « *Sunugal, halte au pillage de la mer* ». En ligne : <http://www.alimenterre.org/film/sunugal-halte-pillage-mer>

Valérie Valette (2012), Film « *Fleurs du futur : agua boa* ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=JBu0ptzUkyg&feature=youtu.be>

François REINHARDT (2011), Film « *Nouadhibou : les poissons ne font pas l'amitié* ». Sélection Festival ALIMENTERRE 2013. En ligne : <http://www.alimenterre.org/film/nouadhibou-poissons-font-lamitie-0>

Jean-Pierre Canet (2010). Film « *Global Sushi, demain nos enfants mangeront des méduses* ». En ligne : <http://www.alimenterre.org/film/global-sushi-demain-enfants-mangeront-meduses>

Jean-Pierre Canet (2024). Film « *Les Aires marines "protégées" une imposture française* », BLOOM association. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=uXouPsDi2DY>

Autres ressources

CFSI (2024). **Webinaire "Regards croisés sur la pêche" avec Abdou Karim Sall et Alain Le Sann**. 14 octobre 2024. URL du replay :

Chaine Youtube « Pêche et développement » avec des conférences et des petits films portraits de pêcheurs. URL : <https://www.youtube.com/@pecheetdeveloppementasso4235>

Et différents articles sur leur site : <https://peche-dev.org/spip.php?rubrique44>

Bibliographie

FAO (2024). « *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Transformation bleue en action* ». URL : <https://openknowledge.fao.org/items/324d03e7-b2c1-4248-947a-79f368ee168c>

Nathalie Ros. L'émergence d'un colonialisme bleu. *Neptunus*, 2021, 27 (4), pp.1-16. URL : <https://hal.science/hal-03860081/document>

Catherine Le Gall (2021), L'imposture océanique, Le pillage « écologique » des océans par les multinationales, *La Découverte*, « Cahiers libres », 240 p.

Gouverneur Cédric, *Le Monde Diplomatique* (2018), « *Dans les eaux troubles de l'aquaculture. Saumon, du mets de luxe au fléau écologique* » p.14-15. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GOUVERNEUR/59055>

Laurent Delcourt, (2017). « *Enjeux et devenir de la pêche entre terre et mer, quel avenir pour la pêche ?* », *Revue Alternatives Sud*, Centre tricontinental (CETRI), en ligne : <https://www.cetri.be/Enjeux-et-devenir-de-la-peche>

Alain Le Sann, *Mouvements.info*, (2014). « *La dernière frontière : l'accaparement des mers* », en ligne : <https://mouvements.info/la-derniere-frontiere-laccaparement-des-mers/>

Programme Justice Agraire (TNI) et Masifundise et Afrika Kontakt, (2014). « *L'accaparement mondial des mers* », URL : http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf

Bernard Duterme, *Alternatives Sud* (2013). « *Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ?* », *Cetri-Syllepse*, vol 20-1. URL : <https://www.cetri.be/IMG/pdf/01-3.pdf>

De Schutter O. (2012), « *La Pêche et le Droit à l'Alimentation* », Rapport présenté à la 67e Assemblée générale de l'ONU [A/66/262]. URL : <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

Mora J.-S., *Le Monde diplomatique* (2012). « *Fausse solution de l'aquaculture* ». URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2012/11/MORA/48333>